

ABONNEMENT

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté

SAUMUR,

4 Octobre 1875.

Chronique générale.

On lit dans le *Bien public* :

L'immense groupe formé des trois gau-
ches, à l'Assemblée, donne un exemple par-
fait d'union et de discipline.

On sait qu'un comité, placé sous la di-
rection de M. Jules Simon, a été chargé de
centraliser tous les renseignements relatifs
aux futures élections sénatoriales.

De tous les points de la France, députés,
conseillers généraux, conseillers d'arrondis-
sement, conseillers municipaux et républi-
cains sans mandat administratif, envoient
au comité central les documents les plus
précieux, les indications les plus précises à
ce sujet.

Malgré la discipline vantée par le *Bien
public*, l'accord n'existe pas toujours dans
« l'immense groupe des trois gauches. »
Ainsi dans une réunion du Var, MM. Dréo
et Daumas ne se sont pas accordés du tout ;
ce dernier a dit qu'il avait voté la constitu-
tion Wallon parce qu'il avait été trompé
par de fausses promesses, et il est mainte-
nant intransigeant. Une nouvelle réunion
doit avoir lieu le 5 au Lac, où péroreront
les citoyens Daumas et Naquet.

Par contre, le citoyen Chevandier (de la
Drôme), qui avait paru se rallier aux intransi-
geants, s'est prononcé pour la politique
transigeante dans une réunion tenue à Die.
De même, le citoyen Bouchet, qui avait subi
l'influence du citoyen Naquet, est revenu
aux transigeants dans une réunion tenue
à Aix, où ont parlé les citoyens Rouvier et
Tolain.

Nous lisons dans la correspondance Saint-
Chéron :

« Les feuilles thieristes, républicaines et
radicales continuent à se montrer furieuses
du silence gardé par le *Journal officiel* sur le
discours de M. Léon Say ; c'est un nouveau
grief contre M. Buffet, accusé d'avoir envoyé
du département des Vosges une dépêche
pour interdire dans le *Journal officiel* la pu-
blication du discours de son collègue le mi-
nistre des finances. La dissidence porte prin-
cipalement sur le passage dans lequel M.
Léon Say s'est réjoui de la dissolution de
l'ancienne majorité conservatrice. Il y a là
évidemment le germe d'une crise ministé-
rielle à laquelle poussent les feuilles thieris-
tes, républicaines et radicales, et qui pour-
rait bien éclater avant le retour de l'Assem-
blée.

« A côté de la situation intérieure, il y a
toujours les plus graves préoccupations du
côté de l'étranger. On remarque beaucoup, au
sujet des affaires d'Orient, que l'Angleterre,
la France et la Russie paraissent marcher
d'accord, tandis que d'un autre côté on voit
l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie paraître
suivre une autre conduite ; de là, toutes sor-
tes de rumeurs sur des complications tout à
la fois occidentales et orientales. Attendons
les événements.

« La spéculation exploite toutes les ru-
meurs qui circulent, ce qui inspire à l'un de

nos principaux journaux financiers, le *Mes-
sager de Paris*, la boutade suivante :

« Ce qui se passe ne saurait se prolonger,
car il est de l'honneur et de l'honnêteté des
puissances européennes d'éclairer avec cer-
titude l'opinion publique.

« Quoi qu'il en soit, il se fait sur le
marché une orgie de baisse, et certaines
grandes maisons étrangères, qui l'exploitent
à outrance, sont comme des cannibales dan-
sant autour de leur proie. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

Les rapports récemment adressés au gé-
néral de Cisse, ministre de la guerre, sont
unanimes à constater que, pendant les gran-
des manœuvres militaires qui viennent de
s'accomplir, les généraux et les troupes pla-
cées sous leurs ordres n'ont eu qu'à se louer
de l'accueil sympathique et cordial des mu-
nicipalités comme des populations, et nous
apprenons que les commandants des corps
d'armée se sont empressés d'en exprimer
partout leurs remerciements les plus sincères
aux maires des différentes communes
sur le territoire desquelles ils ont eu à sé-
journer.

LA NOUVELLE CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Jeudi, à l'issue de la commission de per-
manence, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a
invité les membres présents à aller visiter les
travaux de la nouvelle Assemblée des députés.
Des journalistes assistaient à cette vi-
site. Les travaux sont déjà fort avancés ; ce-
pendant il n'y a encore que les murs absolu-
ment nus ; on n'a pu se rendre compte que
de la dimension de la salle, qui sera une fois
plus élevée que celle du Corps-Législatif à
Paris, et un tiers de plus que la salle ac-
tuelle de Versailles. La déclivité du plan est
beaucoup moindre que celle de toutes les
salles connues.

Il y aura 735 sièges. Comme dans les
théâtres, chaque siège sera isolé et se
lèvera de lui-même dès qu'il sera aban-
donné.

La salle aura un système d'éclairage
diurne et nocturne.

L'éclairage diurne sera obtenu par une
coupole garnie de glaces latérales ayant une
inclinaison de 30 degrés.

L'éclairage nocturne sera obtenu par une
toile métallique, qui sera glissée devant les
glaces et qui supportera 4,400 becs à gaz
filtrant leur lumière à travers un plafond lu-
mineux de 45 mètres de superficie.

Ce mode d'éclairage, adopté par M. de
Joly, est celui que M. Comodi, architecte
du Parlement italien à Rome, a déjà adopté ;
M. de Joly l'a perfectionné.

On placera au-dessus du fauteuil du pré-
sident le tableau représentant l'ouverture
des Etats-Généraux, le 5 mai 1789, tableau
qui orne en ce moment la salle à manger de
la présidence de l'Assemblée.

La ventilation de la salle sera obtenue par
une puissante machine à vapeur.

La disposition des loges sera à peu près
la même que celle de la salle actuelle ; au-
dessus de la loge diplomatique sera au milieu ; au-
dessus se trouvera celle de la presse, qui com-
muniquera directement avec une belle salle
de travail.

Outre la salle des Pas-Perdus, les députés
auront trois autres salles pour accorder
leurs audiences : celle où on viendra les de-
mander, celle où on introduira les personnes
qu'ils auront fait appeler ; enfin, celle où
ils pourront causer plus intimement.

Lorsque M. de Joly eût achevé de donner
les explications désirables et répondu à
toutes les observations qui lui ont été po-
sées, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a invité
ses collègues à prendre connaissance des
plans relatifs à divers projets de chemins de
fer destinés à relier directement le Parlement
de Versailles à Paris.

M. Caillaux, ministre des travaux publics,
était venu exprès à Versailles pour donner
des explications aux membres de la com-
mission de permanence.

On sait que la rive droite de Paris sera
reliée à la gare de la rive gauche de Ver-
sailles par l'embranchement de Viroflay.

La gare de la rive gauche de Versailles
sera reliée à l'Assemblée par une voie provi-
soire, partant de la rue de Limoges et abou-
tissant à la rue de la Chancellerie, et les
trains, grâce à un souterrain, déposeront les
députés au pied même de l'escalier de la
salle des séances.

On pourrait au besoin prolonger ce sou-
terrain jusqu'à la salle du Sénat.

Tout le monde a paru satisfait de la dis-
position de la nouvelle salle, et M. de Joly a
de nouveau assuré qu'elle serait prête pour
le 4^e décembre 1875.

Souvent les journaux radicaux, qui jadis
traient si bien le maréchal de Mac-Mahon,
accusent les feuilles conservatrices de man-
quer de respect au chef du pouvoir. Or, on
lit dans la *Gironde* :

« M. Thiers est arrivé ce matin à la gare
Saint-Jean par le train de Paris à sept heu-
res et demie. Une heure après il repartait,
se rendant à Arcachon, après avoir déjeuné
au buffet de la gare. L'ancien président de
la République voyage en compagnie de
M^{me} Thiers et de M^{me} Dosne. Le passage
de M. Thiers à Bordeaux n'ayant pas été
connu, il n'y avait à la gare que peu de
monde, mais on l'attendait à Arcachon. Un
de nos amis nous adresse la dépêche sui-
vante :

« M. Thiers est arrivé à neuf heures et de-
mie. Il a été l'objet d'une réception enthou-
siaste ; des milliers de personnes l'ont reçu
aux cris de « Vive M. Thiers ! Vive la Répu-
blique ! » La ville est pavée.

« La majorité du conseil municipal s'est
présentée sur le perron du Grand-Hôtel, où
est descendu M. Thiers ; MM. Deganne et le
docteur Hameau lui ont souhaité la bienve-
nue au nom de la population et du conseil.
M. Thiers a répondu dans les termes les plus
sympathiques. Sur le boulevard de la Plage,
une banderolle porte : « Honneur au libéra-
teur du territoire ! »

Que ferait-on de plus pour le maréchal-
président de la République, et M. Thiers, le
« petit bourgeois, n'est-il pas traité en véri-
table chef d'Etat ? »

Un nouveau genre d'accident.

Les voies ferrées ne sont plus sûrs du
tout. La ligne de Paris à Genève, pour être
une des plus fréquentées, ne paraît pas of-
frir plus de sécurité que les autres. Au con-
traire. Les trains sont pourtant munis de
sonnettes électriques ; les compartiments
sont remplis de confort ; on visite à chaque
station les essieux et les roues, la machine
et son tender. Hélas ! on ne peut tout pré-
voir, et la fatalité se complait souvent à dé-
jouer les précautions les plus multipliées,
les mieux prises et comprises.

Si l'on échappe au danger pendant que le
train est en marche ; si l'on évite détaille-
ment, tamponnement, enfouissement, rup-
ture d'essieu, rencontre, explosion ; si enfin
on échappe à la vapeur, au feu, à l'eau,
aux exactions des buffets, — semés comme
des écueils sur la route, — aux vieilles
anglaises, aux jeunes françaises et aux cou-
rants d'air, on risque fort d'être désagréa-
blement surpris par une manifestation poli-
tique.

Voici le dernier accident de ce genre télé-
graphié à la *République française* :

« Pontarlier, 29 septembre.

« Pendant l'arrêt du train à Pontarlier,
M. Gambetta a fait à une députation démoc-
ratique un exposé de la situation politique.
Sa brillante improvisation, pleine d'espoir
en l'avenir et répondant aux sentiments de
confiance de tous ceux qui l'écoutaient, a été
acclamée par une foule nombreuse aux cris
de : Vive la République ! »

Jadis les voleurs arrêtaient les diligences ;
qu'allons-nous devenir, bon Dieu ! si les
députations démocratiques arrêtent les
trains ? Quoi ! les réunions publiques et
privées, les banquets, les balcons ne suf-
fisent plus à Gambetta, il utilise les vingt
minutes d'arrêt, au lieu d'un potage trop
chaud, on servira dans les buffets « une
brillante improvisation. » Bientôt, sans
doute, à l'instar des trains qui desservent
les lignes du nord de l'Amérique, on aura
un « orateur » pour remplacer le révérend
pasteur chargé, dans les *United-states*, de
la nourriture de l'âme des fidèles en
voyage.

Pourquoi cette idée lumineuse est-elle
venue si tard à M. Gambetta ? Puisqu'il ob-
tient tant de succès pendant l'arrêt des
trains, que ne fit-il arrêter la locomotive
qui l'emportait, en fuyant, à toute vapeur
par crainte de quelques uhlands ? Une « bril-
lante improvisation » de lui ce jour-là au-
rait certainement mis en déroute les éclai-
reurs prussiens...

Quoi qu'il en soit, nous appelons toute
l'attention des grandes compagnies des
chemins de fer sur le nouveau genre d'ac-
cident qui menace la tranquillité des voya-
geurs.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser
la circulaire suivante aux préfets :

« Monsieur le préfet,

« D'après des renseignements qui vien-
nent de m'être communiqués par M. le
grand-chancelier de la Légion-d'Honneur,
il arrive quelquefois que des individus exer-
çant la profession de saltimbanque mon-
tent sur les tréteaux avec des décorations of-
ficielles, et j'ai sous les yeux le nom de l'un
d'entre eux qui portait ainsi la médaille mi-
litaire.

« Quelque reprobable que soit cette ac-
tion, elle ne saurait être considérée comme
une faute contre l'honneur ; elle échappe
ainsi à toute mesure disciplinaire, et il
n'existe aucun moyen légal d'empêcher un
pareil scandale de se produire.

« Comme il importe au plus haut point de
préservé de toute atteinte la valeur et le
prestige que les distinctions honorifiques
conférées par le gouvernement doivent avoir
aux yeux des populations, je pense, d'ac-
cord avec le conseil de l'ordre de la Légion-
d'Honneur, qu'il convient de n'accorder dé-
sormais aux saltimbanques l'autorisation
d'exercer leur profession qu'à la condition
expresse de ne pas paraître sur les tré-

teaux avec des décorations officielles. Cette prohibition s'appliquera, par conséquent, à la croix de la Légion-d'Honneur, à la médaille militaire et aux médailles décernées pour actes de dévouement. Toute infraction à la règle que j'indique devra être immédiatement suivie du retrait de l'autorisation.

Vous voudrez bien, monsieur le préfet, prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente circulaire, dont je vous prie de m'accuser réception.

Recevez, etc.

Nouvelles militaires.

Le ministère de la guerre publie l'avis suivant :

Admission au Prytanée militaire en 1875.

Le nombre des aspirants aux places gratuites au Prytanée militaire de La Flèche était cette année de :

50 élèves demi-boursiers et 6 élèves pensionnaires, déjà au Prytanée et régulièrement proposés par l'inspecteur général de l'établissement, soit pour la bourse entière, soit pour la demi-bourse ;

115 candidats nouveaux en instance d'admission :

20 orphelins, 37 fils d'officiers en retraite et 58 fils d'officiers en activité.

Le ministre de la guerre ne disposait, par suite de vacances, que de 37 bourses et de 7 demi-bourses.

Il a accordé la bourse entière à 23 élèves demi-boursiers du Prytanée, dont les demi-bourses sont ainsi devenues disponibles, et la demi-bourse à 3 élèves pensionnaires déjà au Prytanée.

Il en résulte qu'il a pu disposer, en faveur des candidats à admettre, de 44 bourses et de 27 demi-bourses pour lesquelles, comme l'indique le détail ci-dessus, 115 aspirants se trouvaient en instance.

Ces 44 bourses et ces 27 demi-bourses ont été concédées aux candidats dont les positions méritaient le plus d'intérêt et, en présence de ressources aussi restreintes relativement au nombre des aspirants, non-seulement il y a eu nécessité absolue de ne comprendre dans la répartition presque aucun des candidats qui, par leur âge, pourront encore se présenter en 1876, mais le ministre s'est même trouvé dans l'impossibilité d'accueillir toutes les demandes intéressant des enfants qui cependant, pour cause de limite d'âge, ne pourront plus être admis à concourir l'an prochain.

En conséquence, le ministre de la guerre a, par décision du 28 septembre, nommé élèves boursiers ou demi-boursiers au Prytanée militaire les enfants dénommés ci-après, savoir.....

Suit la liste des élèves boursiers, qui comprend sept orphelins et sept fils d'officiers en retraite ayant bourse entière ; sept demi-bourses sont accordées à des fils d'officiers en retraite, et vingt demi-bourses à des fils d'officiers en activité.

Aux termes des articles 34 et 35 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement, et du dernier paragraphe de l'article 32 de la loi du 23 juillet 1873 sur l'organisation de l'armée, les hommes faisant partie de l'armée territoriale sont tenus :

Lorsqu'ils changent de domicile en France d'en faire la déclaration à la mairie de la commune qu'ils quittent et à la mairie du lieu où il viennent s'établir ;

Lorsqu'ils entendent se fixer en pays étranger, de faire connaître, dans leur déclaration à la mairie de la commune où ils résident, le lieu où ils vont établir leur domicile, et dès qu'ils y sont arrivés, d'en prévenir l'agent consulaire de France.

Faute par les hommes de l'armée territoriale de se conformer à ces prescriptions, ils deviennent passibles des peines édictées par l'article 59 de la loi militaire ainsi conçu :

Art. 59. — Tout homme inscrit sur le registre matricule qui n'a pas fait les déclarations de changement de domicile prescrites par les articles 34 et 35 de la présente loi, est déferé aux tribunaux ordinaires et puni d'une amende de dix à deux cents fr. ; il peut, en outre, être condamné à un emprisonnement de quinze jours à trois mois. En temps de guerre, la peine est double.

Les hommes de l'armée territoriale sont expressément invités à ne pas négliger, dans leur propre intérêt, de remplir très-exactement, en cas de changement de domicile, les formalités prescrites par la loi.

Il leur sera délivré par les maires récépissé de leur déclaration.

Un décret présidentiel du 18 septembre 1885 vient de régler définitivement les questions de hautes payes journalières d'ancienneté.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats qui se sont rengagés ont droit à une première haute paye journalière d'ancienneté, à partir du jour où ils ont contracté un rengagement ayant pour effet de les maintenir dans l'armée active après cinq années de service : 30 centimes pour les sous-officiers de tous grades et de toutes armes ; — 12 centimes pour les caporaux, brigadiers et soldats.

Après dix ans de service, ils reçoivent la haute paye fixée à 50 centimes pour les sous-officiers ; — 15 centimes pour les caporaux, brigadiers et soldats.

Les hautes payes ne sont allouées que pour les journées de présence effective.

ACTES OFFICIELS.

Par décret du 30 septembre ont été nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée :

1° Au grade de général de division :

MM. les généraux de brigade : Schmitz (Isidore-Pierre), en remplacement de M. le général Guignard, placé par anticipation dans la section de réserve.

Bittard des Portes (Jean-Baptiste), en remplacement de M. le général Guioimar, admis à la retraite sur sa demande.

Lefebvre (Adolphe-Ernest-Félix), en remplacement de M. le général Paulze d'Ivoy, placé par anticipation dans la section de réserve.

Carteret-Trécourt (Simon-Hubert), en remplacement de M. le général Desusseau de Malroy, placé par anticipation dans la section de réserve.

Thornton (Léon), en remplacement de M. le général Liébert, admis dans la section de réserve.

Farre (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), en remplacement de M. le général Saget, décédé.

René (Philippe-Louis), en remplacement de M. le général Lapasset, décédé.

2° Au grade de général de brigade :

MM. les colonels : Mircher, chef d'état-major général du 12^e corps d'armée.

Aveline (Amédée), commandant le 52^e régiment d'infanterie.

Lalanne (Etienne), commandant le 29^e régiment d'infanterie.

Gombaud de Sérerville (Louis-Frédéric), commandant le 5^e régiment de chasseurs.

Parmentier (Joseph-Charles-Théodore), directeur supérieur du génie des 9^e et 12^e corps d'armée.

Duez (Armand Lucien), commandant le 59^e régiment d'infanterie.

Vincendon (Joseph), commandant le 4^e régiment d'infanterie.

Hennet (Paul-Edouard), commandant provisoirement l'artillerie du 12^e corps d'armée.

Le Masson (Charles-Louis), directeur supérieur du génie des 15^e et 16^e corps d'armée.

Ducrot (Henri-Louis), chef d'état-major général du 2^e corps d'armée.

D'Abzac (Marie-Charles-Venance), aide-camp du Président de la République.

Ney d'Elchingen (Michel), commandant le 6^e régiment de chasseurs.

Allavène (Charles-François-Hubert), commandant la légion de la garde républicaine.

Cramazel de Kerhué (Auguste-Victor), commandant le 3^e régiment de hussards.

De Brives (Joseph), commandant provisoirement l'artillerie du 17^e corps d'armée.

De Boucheman (Louis-Henri), colonel d'infanterie hors cadre, chef du 4^e service de la direction générale du personnel et du matériel au ministère de la guerre.

Friant (Louis-Gilbert-François-Léon), commandant le 9^e régiment de hussards.

Thiery (Pierre-Constant), commandant le 405^e régiment d'infanterie.

Berge (Henri), colonel d'artillerie, chef du service de l'artillerie et des équipages militaires au ministère de la guerre.

Ces nominations sont faites en remplacement de MM. les généraux de brigade de Grauley, de Galiffet, de Salignac-Fénelon, de Schmitz, Bittard des Portes, Lefebvre, Carteret-Trécourt et Thornton, promus généraux de division ;

De MM. de Wassoigne, Dalmas de Lapérouse, de Bertier, de Bertrand, Ferret, Lefrestier de Vandœuvre, Dupouet et baron de Monfort, admis dans la section de réserve ;

Et de MM. Bernard de Courville et Lavoignet, décédés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS.

Le Sous-Préfet de Saumur donne avis qu'à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} avril, ses bureaux sont ouverts au public de 9 heures du matin à 4 heures, et de 4 heures à 4 heures.

Saumur, 1^{er} octobre 1875.

BLANC.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens :

Que, conformément aux dispositions d'un arrêté de M. le Sous-Préfet de Saumur, en date du 25 septembre 1875,

Une enquête de *commode* et *incommode* sera ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, à partir du lundi 11 octobre courant, à dix heures du matin, et continuée les jours suivants, fêtes et dimanches exceptés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et sera close le lundi 18 octobre courant, à quatre heures du soir.

Relativement à l'acquisition, que la congrégation des Dames de la Retraite de Saumur se propose de faire, d'une maison avec jardin, sise à Saumur, montée du Fort, en face la maison des Dames de la Retraite, ladite maison à acquérir appartenant à M^{lle} Alice Chevalier, professeur de piano, demeurant à Angers.

En conséquence, pendant le temps de ladite enquête, toutes les pièces relatives à ce projet d'acquisition, ainsi qu'un registre destiné spécialement à consigner toutes déclarations pour ou contre ledit projet d'acquisition, seront déposés au secrétariat de la Mairie, à la disposition de tout requérant.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 octobre 1875.

Le Maire, LECOY.

La *Semaine religieuse* d'Angers publie une liste de nominations dans le clergé, parmi lesquelles nous trouvons les suivantes :

M. Gabory, curé de Montsoreau, est nommé curé de Rablay.

M. Leroyer, vicaire à Vivy, est nommé curé de Montsoreau.

M. Avrillon, vicaire au Fief-Sauvin, est nommé vicaire à Vivy.

MM. F. Besnard et Hérisse sont nommés professeurs à l'Institution Saint-Louis de Saumur.

MM. Baumard et Renaudier sont nommés professeurs au collège de Doué-la-Fontaine.

Les instituteurs et institutrices publics, ainsi que les directeurs et directrices d'écoles libres tenant lieu d'écoles publiques, sont invités à dresser une *liste complète et certifiée exacte* des livres classiques employés dans leur école, et à l'envoyer le plus tôt possible à leur inspecteur primaire.

Les ouvrages y sont indiqués dans l'ordre suivant : 1^o instruction morale et religieuse (catéchisme, évangile, histoire sainte) ; 2^o lecture (tableaux, livres) ; 3^o écriture (méthodes, cahiers) ; 4^o langue française (dictionnaires, grammaires, exercices, recueils de dictées) ; 5^o arithmétique (calcul et système métrique) ; 6^o histoire de France ; 7^o géographie (livres, cartes et globes) ; 8^o matières facultatives.

En 1865, à la suite d'un vœu de la commission d'enquête sur la construction et l'exploitation des chemins de fer, les compagnies ont pris des mesures pour accélérer le transport des voyageurs de 2^e et 3^e classe.

Il a été créé sur les grandes lignes des trains directs contenant des voitures de toutes classes ; les voyageurs de 2^e classe

ont même été admis dans quelques trains express.

Ce sont là de notables améliorations, mais qui ne suffisent pas à l'heure actuelle pour satisfaire les aspirations du public.

Si l'on étudie ce qui se passe en Angleterre, on voit que les trains express contiennent tous indistinctement des voitures de 2^e classe et souvent des voitures de 3^e classe.

D'ailleurs, la mise en service de locomotives plus puissantes permet, dans beaucoup de cas, d'augmenter la charge remorquée sans réduire la vitesse.

M. le ministre des travaux publics vient d'inviter MM. les administrateurs des Compagnies de chemins de fer à examiner quels sont ceux des trains express dans lesquels il conviendrait d'introduire des voitures de 2^e classe, en attendant qu'il soit possible de demander une modification plus considérable du régime actuel.

POITIERS. — Nous empruntons au *Journal de l'Ouest* le récit suivant :

Un soldat appartenant au 7^e cuirassiers, en garnison à Niort, menait depuis quelques jours à Poitiers l'existence d'un propriétaire.

Sommé, vendredi, par la gendarmerie de justifier sa position, il prétendit être de passage à Poitiers pour conduire un cheval de course appartenant à son colonel, — cheval qui revenait, d'après lui, vainqueur des courses de Longchamps, et déposé provisoirement à l'hôtel du Palais.

« Je suis, continuait le soldat Postel, pensionné, décoré de la Légion-d'Honneur et réformé à la suite des blessures contractées à la guerre. » Mais force lui fut de reconnaître que son récit était un tissu de mensonges, quand il fut mis en demeure de produire son certificat de réforme.

Ce chevalier... d'industrie a vécu pendant quelques jours on ne sait trop comment ; puis, il se fit distribuer des billets de logement à la mairie.

Il adaptait à sa veste le ruban de la Légion-d'Honneur, pour inspirer, disait-il, plus de confiance. Un sous-officier du 39^e d'artillerie vint même porter à notre pseudo-décoré un pli dont la suscription mentionnait le titre honorifique. Cette lettre contenait, prétendait Postel, l'invitation de passer le lendemain à la recette générale pour toucher une somme d'argent. Le jour même, notre cuirassier cherchait querelle à un réserviste, et, montrant sa décoration : « Faites attention, s'écriait-il, à ce que je porte. » Ce faux héros a été écroué.

Sur sa personne ont été trouvés des billets faux — de sa confection, — des billets de logement pour lui et son prétendu cheval, et des rubans de diverses décorations. Celui de la Légion-d'Honneur manquait à la collection.

Postel l'a fait disparaître, il l'avoue lui-même, au moment de son arrestation.

UN BÉBÉ DE CINQ JOURS ÉTOUFFÉ PAR UN ENFANT DE ONZE ANS.

La petite commune de Cirière (Deux-Sèvres) vient d'être le théâtre d'un crime atroce accompli par un enfant.

Le jeune Berthelot, âgé de 11 ans, domestique à la ferme de la Bodazière, chez le sieur Boissinot, a étouffé un des enfants de son maître, petit garçon âgé de cinq jours.

Berthelot dit avoir été poussé au meurtre par un autre enfant âgé de quatorze ans, qui lui aurait demandé peu de temps avant la naissance de la pauvre petite victime :

— Es-tu toujours chez Boissinot ?

— Oui, répondit Berthelot.

— Ils ne sont point trop heureux là-dans, il y a beaucoup d'enfants, puis il va encore en venir un autre. Ne peux-tu pas en étouffer quelques-uns, cela les débarrassera ?

Et, à la première occasion, Berthelot mit son projet à exécution.

Nous donnons ce dernier renseignement sous toutes réserves, dit la *Revue bressanaise*.

D'un autre côté, on dit que Berthelot aurait fait des aveux aux gendarmes et à la mère de l'enfant.

Ce criminel précoce a été écroué ces jours derniers à la maison d'arrêt de Bressuire.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre dernier, chez M. Faiteau, propriétaire-cultivateur à la Robinière, commune de Coulom-

à quelques centaines de mètres de la forêt de l'Épine, un véritable dépôt de se produire.

Le 28, dès la première heure, on a pu constater que le troupeau avait été dispersé dans les directions les plus diverses, jusqu'à une distance de 3 kilomètres vers Coulom-

de Brest, du 30 septembre, racontant ainsi un affreux malheur qui vient d'atteindre profondément le corps d'officiers de régiment d'infanterie de marine.

Le commandant Nouet s'est tué dans des circonstances horribles. L'honorable officier supérieur revenait de Pantanézen à Brest pour se rendre à un service commandé ; il arrivait sur la place de la Liberté, quand un chien effrayé par le cheval, qui prit le mors aux dents, et le cavalier ne put maîtriser sa monture.

RECETTES UTILES.

Le *Moniteur de la teinture* indique une nouvelle recette pour le nettoyage des étoffes. On fait un mélange de magnésie calcinée et de benzine pure, de façon que la magnésie soit bien pénétrée sans néanmoins se répandre en bouillie.

On étend sur la tache une couche de 0,003 à 0,005 d'épaisseur, et l'on frotte cette couche avec l'extrémité du doigt. On enlève, en battant ou en brossant, les masses terreuses qui se sont formées ; on applique d'autre magnésie sur la tache, et on l'y laisse sécher jusqu'à ce que la benzine se soit évaporée.

ait à craindre de causer le moindre dommage à l'objet. Les caractères à l'encre sont complètement respectés par ce mélange ; mais ceux qui sont imprimés perdent de leur intensité. Tous les corps gras sont complètement et facilement enlevés de dessus les étoffes de soie, de quelque couleur qu'elles soient, et il en est de même sur toutes les autres étoffes, pourvu qu'elles ne contiennent pas trop de laine, parce que, dans ce cas, la magnésie y adhère avec assez de ténacité.

Faits divers.

L'Opinion nationale de samedi fait en ces termes un tableau des vendanges aux environs de Paris :

« Les vendanges d'Argenteuil sont presque finies. Sait-on à Paris qu'elles ont commencé ? Le Journal officiel avait annoncé que toute la région allait être envahie par les vendangeurs dès lundi dernier. Nous sommes allés hier voir la vendange des braves propriétaires de la côte de Sannois. Tout est fini, ou à peu près. Le long de la Seine, les vignes étioilées dont le pied est enduit de chaux commencent à sécher.

De Chatou à Argenteuil, la route est longue. On l'a faite en été ; on a entrevu des pampres appétissants et on s'est promis de revenir à la belle époque. Les coteaux de Paris ont ceci de particulier que la vendange s'y fait vite : lundi, mardi, mercredi, jeudi, et tout est fini. En quatre jours, les grappes sont détachées, mises en cuves, pressées. Le jus est en fût et dort dans les hangars. Depuis vingt-quatre heures, le vin neuf est prêt ; il fermente dans Argenteuil, Sannois, Carrières, Ermont, Montmorency et toute la côte de Seine. Et si vous avez la manie des boissons laxatives, vous pouvez aller dès aujourd'hui déjeuner ou dîner dans les guinguettes des villages ci-dessus ; on y voit un écriteau qui rayonne sur les treilles des guinguettes :

Vin d'août (et vin doux).

« Le calembour et l'à-propos s'y marient. On mange une friture, un lapin sauté, et tout est dit.

Cet hommage rendu aux côtés pratiques de la vendange parisienne, que les Parisiens nous permettent de réduire à néant toutes les exagérations que des poètes se sont offertes, touchant la vendange d'Argenteuil, Sannois, Suresnes et autres lieux trans-séquanais.

Ce qui prouve que les vins n'existent presque plus, c'est que les coteaux sont vendangés en quarante-huit heures. Le pays s'en moque ; il en rit. Demandez à l'aborigène s'il boit de l'Argenteuil ; il vous dira qu'il en a. Il en vend, même, — aux Parisiens, le dimanche. — Il en boit peu. Dans la semaine des vendanges, peu de gens de Seine-et-Oise goûtent au vin doux. J'en ai essayé hier ; il est non ; — mais il pourrait être meilleur, et certes il vous a cette année un arrière-goût d'eau de seltz rosée qui fend l'âme.

Et maintenant, la saison des vendanges va durer encore deux jours. Demain dimanche, j'espère qu'il y aura du monde au pays des vignes. Il y a encore quelques grappes à cueillir en cachette. Mais ce voyage d'Ermont ou de Montmorency sera une désillusion tout-à-fait automnale pour ceux qui croient, hélas ! que ce pays agréable est encore celui de Paul de Kock et de son frère Henri, où l'on voit de vraies vendanges et de jolies vendangeuses. Il y a un train qui vous conduit et vous ramène. C'est Stephenson et M. Joanne dans tout ce qu'ils ont de monotone, et vrai, la vendange de Seine ne vaut plus l'après-midi que l'on dépense pour aller la voir. »

Une grande exposition de chevaux a lieu actuellement à Moscou, pendant laquelle on va célébrer, grâce à l'initiative du grand-duc Nicolas Nicolaïewitch, l'importation en Russie, par le comte Orlof, du célèbre cheval arabe Smetanka, de qui est issue la race des trotteurs Orlof. Une statue va être érigée dans le baras de Kheronovoé, représentant le comte conduisant un trotteur attelé. Le piédestal porte l'inscription suivante : « Au comte Alevis Gregorevitch Orlof Fehesmensky, éleveur russe, à l'occasion du centenaire de la création des races de trotteurs Orlof. 1775-1875. »

Les oranges d'Algérie — première récolte — viennent de faire leur apparition à Paris. A ce propos, le Sportmann esquisse une rapide monographie de ce fruit succulent :

L'orange, pour une raison qui m'échappe, est devenue en France un fruit extrêmement vulgaire, après y avoir été, jusqu'au dix-septième siècle, considérée comme un présent digne d'être offert aux princesses.

« Monsieur me vint voir, dit dans ses Mémoires M^{re} de Montpensier, et me donna des oranges de Portugal. »

Molière, dans la description de la comédie qui faisait partie des fêtes données à Versailles par Louis XIV en 1668, remarque que d'abord on vit sur le théâtre une collation magnifique d'oranges de Portugal.

Les orangers devinrent, à cette époque, un des principaux ornements des jardins royaux et des palais de Louis XIV ; la grande galerie de Versailles en était remplie. Louis XIV fit bâtir, pour les conserver pendant l'hiver, la magnifique orangerie qui fut construite sur les dessins de Mansard.

Le chevalier Paul se signala, à ce propos, par un fait de haute courtoisie. Ce gentilhomme possédait, près de Toulon, un fort beau jardin, rempli d'orangers en plein vent. Ayant été informé que le roi devait venir le visiter, il imagina de confire sur les arbres une partie des oranges.

Le roi et toute la cour, qui ne s'attendaient pas à cette galanterie, en furent agréablement surpris.

Les oranges confites, mêlées confusément avec d'autres qui ne l'étaient pas, firent croire à plusieurs dames de la cour qu'en Provence les oranges venaient toutes confites sur les arbres.

De nos jours, on ne saurait s'imaginer à quel point l'orange, jadis si aristocratique, est tombée dans le commun. Elle sert d'étranges entre portiers et cuisinières ; entre cochers et femmes de chambre ; on la voit vendre dans de petites boutiques à l'époque du jour de l'an ; on l'entend crier à la sortie des théâtres par des vendeuses de « belle Valence. » On la voit manger dans les galeries supérieures, mais elle ne figure plus sur les tables au milieu d'un dessert élégant.

Seule, la mandarine, qui nous vient de Chine, a un peu survécu à ce désastre. Mais une femme rougirait de la manger dans une avant-scène ou dans une loge de face autrement qu'en quartiers glacés.

Depuis deux hivers, l'orange bannie de la haute société a bien essayé de s'y réhabiliter. Voici sous quelle forme : on avait vidé l'intérieur et on l'avait remplacé par un granit savoureux que l'on apportait dans une petite boîte en fer blanc garnie de mousse et que l'on mangeait à l'aide d'une petite cuiller en vermeil.

Malgré cet effort de la confiserie, l'orange n'a pas retrouvé son ancien prestige et se voit réduite à passer inaperçue dans l'orangéade et les confitures.

Au rez-de-chaussée du palais Mazarin est installé un photographe qui a pour mission de reproduire par son art nos chefs-d'œuvre et ceux des musées étrangers.

Ce photographe, qui est attaché au ministère des beaux-arts, vient de faire une découverte.

Le plus grand reproche adressé à la photographie est qu'elle s'altère facilement. Les photographies, dites inaltérables, ne le sont que de nom.

Or, voici l'invention qui va renouveler tout cet art :

Il suffit de passer sur une épreuve, ayant vu la lumière, un rouleau frotté d'encre d'imprimerie, et aussitôt le dessin apparaît avec ses ombres et ses fonds blancs. A quelques pas, on croirait avoir sous les yeux une gravure. Les teintes bleues ou jaunes de la photographie ordinaire ont complètement disparu, et l'on sait que l'encre d'imprimerie résiste aussi bien au soleil et à l'air qu'aux procédés chimiques.

Inutile de dire que c'est d'abord le ministre des beaux-arts qui va profiter de cette découverte.

Déjà, l'on s'occupe activement de remplacer par ces dessins d'un nouveau genre ces photographies des œuvres des musées étrangers qui sont exposées dans les musées français.

On pourra même en expédier dans toutes les musées de France ; car ses épreuves peuvent être reproduites à l'infini par leur seule application sur la pierre.

C'est M. Félix Ravaisson, membre de l'Institut, qui dirige cet atelier de photographie.

Dernières Nouvelles.

Beaucoup de détails inexacts ont été mis en circulation hier et publiés par divers journaux, soit sur le conseil des ministres tenu à l'Élysée, soit sur les entrevues et les incidents qui ont précédé ce conseil.

Nous pouvons d'abord donner comme certain qu'il n'y a pas eu de démission offerte par M. le vice président du conseil.

D'un autre côté, ce n'est pas dans le conseil des ministres, mais à la suite d'entrevues préalables entre M. Buffet et M. Dufaure, puis entre le Président de la République, MM. Buffet, Dufaure et Léon Say, que l'accord s'est établi et que la publication au Journal officiel du discours et de la lettre du ministre des finances a été décidée.

La crise n'a pas eu la gravité qui lui est attribuée par plusieurs journaux, et la haute intervention du chef de l'État, facilitée par les loyales explications de MM. Buffet et Léon Say, par l'attitude conciliante de M. Dufaure, a amené l'heureuse solution que l'on connaît.

Berlin, 2 octobre, 9 h. matin.

Il paraît que les trois puissances du Nord sont d'accord pour regarder comme acceptables les propositions faites par les insurgés de l'Herzégovine, et qu'elles engageront la Porte à entamer des négociations sur cette base.

Pour les articles non signés : P. GODET.

CORRESPONDANCE.

Je vous disais dans ma dernière correspondance que la question des universités catholiques ne restait pas stationnaire.

L'admirable lettre des 28 évêques a justifié outre mesure mes prévisions, puisqu'il est maintenant acquis que les cours pourront s'ouvrir, dès cette année, à l'école des Carmes. L'Université d'Angers, est également à la veille d'être créée ; le bref envoyé par le Saint-Père à l'illustre évêque d'Angers nous laisse espérer que la vieille capitale de l'Anjou verra bientôt surgir de ses cendres l'Université que le B. Robert d'Arbrissel a illustrée. A Lyon, mêmes préparatifs et même zèle. En somme, les catholiques se remuent un peu partout, à Lille et à Marseille, à Toulouse et à Paris, et seuls ils cherchent à profiter des avantages que la loi sur l'enseignement supérieur nous procure.

Ainsi, ni les protestants, ni les libres-penseurs, ni les positivistes ne parlent de fonder une Université particulière. Les obstacles contre lesquels viennent de se heurter M. de Pressensé et ses amis, en voulant créer une Faculté de théologie calviniste ont complètement découragé nos adversaires.

La supériorité de notre organisation n'échappe pas, du reste, à la jalouse surveillance de nos adversaires. C'est ainsi que la République française se plaignait, l'autre jour, avec aigreur de l'apathie de ses coreligionnaires et leur montrait comme exemple l'activité de nos évêques. Ces plaintes ne sont-elles pas un éloquent hommage au zèle des catholiques et ne prouvent-elles pas que la création des Universités libres est accueillie avec faveur par toute la France honnête ?

Un autre fait qui nous permet d'augurer favorablement du succès de l'œuvre, c'est l'accueil aussi empressé que sympathique qui est fait à la Société générale de Librairie catholique dont je vous entretenais dans ma dernière correspondance. On sent si bien que cette Société doit imprimer une impulsion puissante à toutes les branches de la littérature catholique et concourir efficacement à la formation des Universités libres, que l'œuvre de M. Palmé reçoit de toutes parts les encouragements les plus flatteurs. Aux témoignages de NN. SS. les archevêques de Bordeaux, de Bourges, de Versailles, de Périgueux, de Boulogne et Saint-Omer, etc., viennent se joindre les félicitations des prélats les plus illustres de l'étranger. Voici ce que l'un d'eux, S. Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, écrivait le 12 septembre à M. Palmé :

« Monsieur, vos travaux comme éditeur consciencieusement catholique vous ont depuis longtemps mérité la sympathie de tous les amis de la Science et de la Foi. Je ne suis pas surpris que votre projet de développer votre œuvre par la constitution d'une Société générale de Librairie catholique ait reçu les encouragements les plus flatteurs de l'épiscopat français. Je fais des vœux pour que la Belgique s'unisse à la France et concoure à la prospérité de votre vaste et si chrétienne entreprise. — V. A. cardinal DECHAMPS, archevêque de Malines. »

Cette lettre ne prouve-t-elle pas qu'en France, comme à l'étranger, l'épiscopat considère la Société générale comme une œuvre destinée à favoriser l'essor de ce grand mouvement intellectuel dont les Universités libres vont donner le signal ?

Emprunt de la Ville de Nîmes.

ÉMISSION DE 7,251 OBLIGATIONS

De 1,000 fr. rapportant 50 fr.

Remboursables en 25 années.

Conformément au traité passé entre la ville et MM. L. Sée fils et C^{ie}, approuvé par M. le ministre de l'intérieur.

L'Assemblée nationale a autorisé la Ville de Nîmes à emprunter la somme de 6,800,000 fr. Sur cet emprunt, 3,800,000 fr. doivent être versés à l'État; le surplus est applicable à divers travaux d'utilité publique et de casernement. L'État rembourse la Ville en 15 Annuités, spécialement affectées au service de l'Emprunt.

Le service de cet Emprunt est assuré par l'ex-cédant actuel des recettes de la Ville de Nîmes sur ses dépenses et par les ressources spéciales créées par la loi. Les Obligations jouissent donc :

- 1° De LA GARANTIE DE LA Ville;
- 2° DE LA GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE DES ANNUITÉS DE L'ÉTAT POUR 3,800,000 FRANCS.

C'est donc un placement de premier ordre.

Taux d'Émission : 982 fr. 50.

100 fr. » payables en souscrivant,
200 » — à la répartition,
350 » — du 1^{er} au 10 avril 1876,
332 50 — du 1^{er} au 10 avril 1877.
Les souscripteurs pourront se faire délivrer des

demi-obligations (coupures de 500 fr.), rapportant 25 fr., au prix de 491 fr. 25 l'une.

En tenant compte de la prime de remboursement, le placement ressort à 5 1/4 0/0.

Les titres sont au porteur. Le paiement des coupons et le remboursement des obligations s'effectueront le 30 Juin et le 31 Décembre, à Nîmes et à Paris.

Le 1^{er} tirage aura lieu au mois d'Avril prochain.

Jusqu'à la libération intégrale, un revenu de 5 0/0 sera payé sur les sommes versées comme ci-dessus. Les versements anticipés recevront une bonification d'intérêts à raison de 4 0/0 l'an.

Les Souscriptions reçues le premier jour jouiront d'un droit de préférence.

Les Obligations seront cotées à la Bourse.

On Souscrit les 5 et 6 Octobre 1875 :

- A Nîmes : à la Recette Municipale, — à la Trésorerie Générale du Gard et dans les Recettes particulières et Perceptions du département, chez MM. E. Bayle et A. Boissier, — J. Galdan et C^{ie}, — Nègre-Bergeron et Bruneton;
- A Paris : chez MM. L. Sée fils et C^{ie};
- A Marseille : à la Société Marseillaise;
- A Lyon : à la Société Lyonnaise;
- A Montpellier : chez M. Tissot-Sarrus;
- A Strasbourg : à la Banque d'Alsace-Lorraine, chez MM. Staehling, I. Valentin et C^{ie};
- A Colmar et à Mulhouse : chez MM. Ab. Sée et fils;
- A Metz : à la Banque d'Alsace et de Lorraine, chez MM. Ch. et E. Gouchaux et C^{ie};
- A Bâle : au Basler Bankverein.

M. le comte de Paris vient de faire paraître chez les éditeurs Michel Lévy les tomes III et IV de son *Histoire de la guerre civile en Amérique*. Ces deux nouveaux volumes présentent d'autant plus d'intérêt qu'à l'époque où le récit est arrivé, les parties belligérantes ont des armées également nombreuses et aguerries, des généraux qui rivalisent de vigueur, d'audace et de talent. Cette phase de la guerre de la sécession est féconde en enseignements de tout genre. Des cartes stratégiques qui sont jointes à l'ouvrage permettent de suivre pas à pas les opérations militaires.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française vient de mettre en vente la librairie Hachette et il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes les vingt-deux premiers fascicules sont en vente.

8^e année.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND-FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro :

4 fr. Bulletin politique, Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — — —
7 — 35 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 — — — — —
6 — 50 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 40	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	747 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	740	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 10	»	»	Crédit Mobilier.	170	1	25	Crédit Mobilier cap., j. juillet.	740	30	»
5 % jouiss. novembre.	104 25	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	347 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	617 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	383 75	»	1	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	225	»	»	Est, jouissance nov.	383 75	»	1	Orléans.	315	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	473 75	»	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	971 25	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	»	»
— 1865, 4 %.	493 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	697 50	»	»	Est.	311 50	»	»
— 1869, 3 %.	352 50	3	50	Nord, jouissance juillet.	1177 50	2	50	Nord.	316 75	»	»
— 1871, 3 %.	327	»	»	Orléans, jouissance octobre.	698 75	3	75	Ouest.	312	»	»
— 1875, 4 %.	466 50	»	25	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	»	Midi.	309 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	1060	»	10	Deux-Charentes.	284	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	602 50	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	25	»	50	Vendée.	215	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	385	»	5	Canal de Suez.	510	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	5				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	923 50	3	50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 19 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-matin.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures.

Etude de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

A VENDRE PAR ADJUDICATION EN DEUX LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),

Le dimanche 10 octobre 1875, à midi,

1° LA BELLE TERRE DE LA GUÉRINIÈRE

Située commune de Guesnes, canton de Monts-sur-Guesnes (Vienne),

Comprenant un château moderne, situé au centre de la propriété, terres labourables, vignes, prés, étang, bois taillis, réserves, futaies, bruyères.

Propriété de revenu et d'agrément, à 12 kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Belle chasse.

Contenance : 530 hectares. — Mise à prix : 700,000 francs.

2° LA PROPRIÉTÉ DU CALVAIRE

Située ville de Loudun,

Comprenant une jolie maison bourgeoise à deux étages, avec tourelles aux quatre angles, jardin anglais et jardin potager.

Contenance : 4 hectare 20 ares 10 centiares. — Mise à prix : 35,000 francs.

Le tout dépendant de la succession de M. Octave LACHAMBRE.

HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Rue de la Petite-Bilange,

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876.

A VENDRE D'OCCASION,

UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze couverts;
UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 mètre 50 sur 90 centimètres.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.

S'adresser à M. RUBY, à Trèves-Cunault. (464)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame, demande un clerc sachant faire les actes courants.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gemmes.

Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.

S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE

Quantité de BEAUX et BONS FUTS D'ANJOU, dont partie en chêne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (441)

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ECONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Soupes et pour Assaisonnements

QUATRE MÉDAILLES D'OR

TROIS GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne

Mis hors concours — Lyon 1873

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18

Anciennement Compagnie Royale

Fonds de garantie : 124 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux défunts des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 28,107,916 fr.

Arrérages payés aux Rentiers. 129,628,201 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron; à Angers, à M. Périgault; à Cholet, à M. Manceau; à Beaupreau, à M. Clément; au Lion-d'Angers, à M. Morillon; à Beaufort, à M. Sachet.

MÉDICAMENTS LES PLUS EN RENOM

CANCER Guérison par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8; 3^e édition par le docteur de BRUC. Prix 2 fr. 45 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en huit jours, sans bandages, par le spécifique anti-hernique de Fleury, pharmacien au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adulte, 50 fr.; pour enfant, 30 fr. Ecrire franco.

MALADIES CHRONIQUES Traité du docteur S. Thompson, Hippocrate de l'Amérique. Chacun peut se traiter soi-même dans plus de 200 maladies, jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix : 1 fr. 20 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.

ÉPILEPSIE Guérison par le Galium Vidal, une simple aspiration du Phlegme adressés pharm. Vidal, Montpellier.

NEURALGIES Maux de Dents dérivés et Guérison radicale et instantanée de F. Maréchal, pharmacien à Nancy (le flac. 12 fr. les 25. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes les pharmacies).

ÉCOULEMENTS Guérison radicale. — 30 ans de succès par capsules et injection **HOULTE**

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sous signé.